



La pandémie de COVID-19 a mis en évidence le manque constant de soutien du Canada aux droits humains fondamentaux de nombreuses Premières Nations, dont la vulnérabilité aux effets directs et indirects de la pandémie augmente. L'Assemblée des Premières Nations (APN) cherche à établir des protections pour les droits qui constituent la norme minimale pour la survie, la dignité et le bien-être des peuples autochtones au Canada et continue à demander au Canada d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et de soutenir davantage les droits inhérents et issus de traités.

Les Premières Nations connaissent de plus grandes inégalités sanitaires, sociales et économiques que le reste de la population canadienne. Leur santé et leur bien-être continuent d'être affectés par les structures de gouvernance coloniales, les politiques incohérentes et le financement insuffisant par rapport à celui que reçoivent les non-Autochtones. Les facteurs tels que des taux plus élevés de problèmes de santé chronique sous-jacents, la difficulté d'accéder aux services et les défis logistiques auxquels font face les communautés éloignées et accessibles par avion seulement, le manque d'accès aux services de santé et aux ressources en soins de santé, les logements inadéquats, le manque d'eau potable et un statut socio-économique inférieur rendent les Premières Nations particulièrement vulnérables à la COVID-19. Les dirigeants des Premières Nations ont été forcés de réagir à la pandémie avec une capacité limitée pour protéger le bien-être de leurs nations.

La proposition prébudgétaire de l'APN pour 2021 demande au gouvernement de fournir un financement durable et approprié pour soutenir les Premières Nations dans leurs efforts d'atténuation des impacts et de rétablissement de la COVID-19 et, plus généralement, de remplir ses obligations en matière de droits de la personne à l'égard des peuples autochtones. L'augmentation du financement n'est pas la seule réponse; elle doit s'accompagner de changements dans les relations et les systèmes dans le cadre desquels les Premières Nations doivent fonctionner. Le présent document a été élaboré par le groupe de travail national de l'APN sur la COVID-19 afin d'appuyer la proposition prébudgétaire et la mise en œuvre de la DNUDPA, de mettre en évidence les lacunes et les difficultés actuelles des Premières Nations exacerbées par la COVID-19, et de déterminer les mesures à prendre pour tracer une nouvelle voie à suivre maintenant et au-delà de la pandémie.

Objectifs

1. Fournir le contexte et les facteurs de la réponse et de la vulnérabilité des Premières Nations à la pandémie de COVID-19.
2. Recommander une approche fondée sur les droits pour réagir à la pandémie dans une perspective d'avenir.
3. Souligner les changements structurels requis et les ressources associées qui soutiendront les changements de système nécessaires non seulement pour réduire la vulnérabilité des Premières Nations à l'actuelle pandémie de COVID-19, mais aussi aux pandémies et aux urgences futures.
4. Continuer à soutenir les interventions menées par les Premières Nations en temps de pandémie, faire connaître les réussites et élaborer des recommandations visant à soutenir la résilience des Premières Nations en cas d'urgence de santé publique.

Prochaines étapes

1. Mettre au point les commentaires des différentes régions au cours d'une *Séance de dialogue virtuel : Document de discussion sur la COVID-19 - Préoccupations régionales et idées clés* prévue pour le **15 décembre 2020** de 13 h à 15 h (HNE). Veuillez envoyer un courriel à la responsable du groupe de travail, Judith Eigenbrod, à jeigenbrod@afn.ca pour savoir comment participer.



2. Le document de discussion sera largement diffusé au début de 2021 auprès de tous les ordres de gouvernement avant la présentation de la proposition prébudgétaire de l'APN au Conseil du Trésor.
3. À l'avenir, le présent document de travail pourra être utilisé comme un outil de sensibilisation mettant en évidence les enseignements tirés de la pandémie et les inégalités auxquelles sont confrontées les Premières Nations, s'appuyant sur les messages du rapport de l'administrateur en chef de la santé publique du Canada et appliquant les normes adoptées par la DNUDPA.



CONTEXTE SOCIAL

	Difficultés et lacunes	Recommandations de ressources et de mesures à prendre
SANTÉ	<ul style="list-style-type: none"> • La réponse à la pandémie de COVID-19 a mis en évidence le travail qui se fait trop souvent en vase clos dans le système de soins de santé. La communication en temps utile et les conseils de santé publique manquent souvent d'une perspective contextuelle et culturelle appropriée. • Les Premières Nations ont eu de la difficulté à obtenir à temps des soins adéquats face à la COVID-19, notamment en ce qui concerne les tests, la recherche des contacts, l'isolement, le traitement, et cela en grande partie en raison de l'insuffisance de ressources sanitaires et humaines dans la communauté, aggravée par le manque d'infrastructures en santé et de capacité professionnelle en soins de santé. • Les relations avec les provinces et les territoires continuent de jouer un rôle important dans la détermination du niveau de participation des Premières Nations aux prises de décisions et à la diffusion des données et de l'information. Cela suscite des préoccupations en ce qui concerne la distribution potentielle de vaccins. • La COVID-19 a exaspéré des problèmes de santé existants, tels que les problèmes de santé mentale et la consommation d'alcool et de drogues. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent collaborer avec les Premières Nations pour que celles-ci fassent partie des processus et que les obstacles en matière de compétence n'entraient pas l'accès à l'information, aux données, aux services et aux programmes de soins de santé tels que la distribution de vaccins. • Les interventions et les services dirigés par les Premières Nations sont les plus efficaces pour répondre aux besoins de santé de leurs membres. Les ressources et les mesures de soutien doivent être accrues afin d'améliorer leur capacité à diffuser l'information et à fournir de l'aide et des services adaptés à la culture. • Les investissements dans les infrastructures, les programmes et les initiatives de renforcement des capacités dirigés par les Premières Nations doivent tenir compte des besoins à long terme et permettre une certaine souplesse pour pouvoir réagir aux crises. La pandémie a suscité des approches novatrices qui nécessitent des investissements à long terme.
LOGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Les logements surpeuplés et inadéquats ont augmenté le risque d'exposition à la COVID-19 et ont été un facteur important de sa propagation dans les communautés¹. • Le manque d'infrastructures disponibles pour les espaces de quarantaine et d'isolement est un gros problème pour les communautés. • Les refuges et les espaces dotés d'équipements appropriés, tant dans les réserves que dans les centres urbains, ont dû relever le défi de fournir des espaces d'isolement et de quarantaine. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des investissements durables dans des maisons et des infrastructures communautaires supplémentaires, ainsi que dans l'entretien, sont requis immédiatement. • Il faut se concentrer davantage sur le soutien aux sans-abri et aux personnes en situation d'insécurité du logement afin qu'ils disposent d'environnements de soutien culturellement appropriés.
SERVICES À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE	<ul style="list-style-type: none"> • Pendant la pandémie, les familles sont confrontées aux difficultés auxquelles font face les organisations pour fournir des services de soutien et de prévention, à l'incertitude économique et à la perte d'emplois, au manque d'accès à l'école et aux services de garde d'enfants et de santé 	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre de la compétence des Premières Nations en matière d'enfance et de famille dans le cadre du projet de loi C-92 visant à fournir des services culturellement adaptés aux enfants et aux familles des Premières Nations nécessite



	<p>mentale, ce qui exacerbe le stress de nombreuses familles et accroît leur vulnérabilité au risque de perte de la garde de leurs enfantsⁱⁱ.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les retards dans les audiences des tribunaux et la réduction des aides ont eu un impact sur la réunification des familles. • La possibilité d'une augmentation du nombre d'enfants et de jeunes des Premières Nations pris en charge à cause de ces facteurs sera préjudiciable à leur bien-être en raison de la perte de leur culture, de leur langue et du lien familial. 	<p>un financement adéquat pour réussir.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des ressources immédiates plus ciblées sont nécessaires, pendant et après la pandémie, pour soutenir le bien-être des enfants, des jeunes et des familles des Premières Nations visés par le système des services à l'enfance et à la famille. • Les services et les programmes de prévention et de soutien doivent être priorisés et adéquatement financés (p. ex. le Programme pour la prévention de la violence familiale). • Bien que, pendant la pandémie, on ait retardé la fin des services aux jeunes qui deviennent adultes et ne sont plus pris en charge, la reprise après la pandémie entraînera de nouvelles difficultés pour les jeunes des Premières Nations qui ne sont plus admissibles aux services de soutien.
<p>LANGUES ET CULTURE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les problèmes de bien-être des aînés ont, dans certains cas, entraîné une réduction de leur participation aux activités des jeunes et aux activités culturelles et ont abouti, par conséquent, à un manque de capacité à se connecter à la culture et à la langue. • Les grands rassemblements culturels ont été difficiles à organiser en raison de la distanciation physique et des recommandations visant à réduire la taille des rassemblements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le financement COVID-19 a été utilisé pour soutenir les activités sur le terrain visant à encourager le lien avec la culture et les pratiques d'auto-isolément. La reconnaissance de la valeur de ces activités pour le bien-être devra être maintenue tout au long de la période de reprise grâce à des possibilités de financement permanentes.
<p>ÉDUCATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La réouverture des écoles des Premières Nations présentait un risque plus important pour leurs élèves que pour ceux des écoles provinciales. Les écoles des Premières Nations étaient plus vulnérables aux éclosions de COVID-19 en raison de la petite taille des classes, du nombre plus important d'élèves par classe et de l'augmentation des réparations et de l'entretien nécessaires pour satisfaire aux protocoles COVID-19ⁱⁱⁱ. • Les élèves des Premières Nations voyagent souvent en autobus pendant de longues périodes pour se rendre dans les écoles urbaines, ce qui augmente le risque d'exposition potentielle. • L'apprentissage à distance en ligne pose des problèmes en raison de la connectivité limitée, du manque d'accès aux ressources et à la technologie, du manque d'espaces d'étude appropriés dans les maisons ou dans les communautés et du manque de soutien, autant de facteurs qui peuvent contribuer au retard des élèves dans leurs études. • Les étudiants des Premières Nations qui quittent leur communauté 	<ul style="list-style-type: none"> • Le financement destiné à soutenir les écoles des Premières Nations et des réserves pendant la pandémie a été inadéquat et insuffisant pour remédier aux lacunes en matière de capacité et d'infrastructure. Des investissements à long terme sont nécessaires pour améliorer l'infrastructure scolaire des Premières Nations. • Il faut soutenir, à l'avenir, l'apprentissage adaptatif, dont l'apprentissage à distance, en fournissant un meilleur accès aux divers modes d'enseignement et en offrant des possibilités aux élèves qui ont pris du retard pendant la pandémie. • La fermeture temporaire d'écoles des Premières Nations s'est produite à une fréquence plus élevée et pour une durée plus longue comparativement aux fermetures d'écoles provinciales dans tout le Canada, ce qui a probablement



<p>d'origine pour suivre des études postsecondaires ont du mal à trouver un espace sûr où ils peuvent s'isoler, bénéficier d'un soutien en santé mentale et en apprentissage. Dans certains cas, les étudiants sont confrontés à l'impossibilité de retourner chez eux en raison d'un éventuel confinement.</p>	<p>entraîné une augmentation des disparités dans les résultats scolaires des élèves des Premières Nations, qu'il faut corriger.</p>
---	---

ENVIRONNEMENT, TERRES ET EAU

	Difficultés et lacunes	Recommandations de ressources et de mesures à prendre
<p>SÉCURITÉ ALIMENTAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Parmi les communautés des Premières Nations qui ont fermé leurs frontières aux non-membres, un bon nombre ont connu des difficultés avec les chaînes d'approvisionnement alimentaire, ce qui a amené des bureaux de conseil de bande, des centres de soins de santé ou d'autres organismes communautaires à s'approvisionner en nourriture pour leurs membres, et cela a entraîné des coûts qui ne font normalement pas partie de leur budget. • La réponse du gouvernement à l'insécurité alimentaire des Premières Nations a négligé leurs intérêts et leurs besoins en déléguant la distribution des subventions pour la sécurité alimentaire à des groupes non autochtones, dont certains n'ont même jamais travaillé avec les Premières Nations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un financement distinct pour la sécurité alimentaire des Premières Nations permettra non seulement de répondre aux besoins immédiats des communautés en matière de sécurité alimentaire, mais pourrait également être utilisé par celles qui souhaitent créer des solutions à plus long terme pour la souveraineté alimentaire ainsi que des systèmes et des voies d'accès alimentaires résistants. • Un examen national du processus de financement devrait être effectué afin d'évaluer l'équité et l'accessibilité des fonds de sécurité alimentaire pour les Premières Nations pendant la pandémie.
<p>EAU</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les recommandations en matière de prévention et de contrôle des infections visant à réduire la propagation de la COVID-19 comprennent le lavage fréquent des mains associé à un nettoyage fréquent des surfaces souvent touchées. • Les communautés qui sont visées par des avis concernant la qualité de l'eau potable sont souvent confrontées à des pénuries d'eau chroniques et à des recommandations plus strictes en matière d'utilisation de l'eau. La recommandation d'utiliser de l'eau en bouteille pour le lavage et l'assainissement des mains n'est pas une solution réaliste. Le manque d'infrastructures contribue à la vulnérabilité globale d'une communauté^{iv}. • Des urgences liées à la qualité de l'eau ont entraîné des évacuations forcées, exposant les membres au risque de contracter la COVID-19 en raison de leur placement dans des communautés d'accueil. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'infrastructure requise pour que les Premières Nations puissent prendre des mesures de base en prévention et contrôle des infections souligne le manque de suivi de la part du gouvernement fédéral dans le processus d'élimination des avis d'ébullition de l'eau dans les communautés des Premières Nations. • Services aux Autochtones Canada doit continuer à faire des efforts pour respecter son engagement à mettre fin aux avis concernant la qualité de l'eau potable d'ici mars 2021, malgré les défis posés par la pandémie, en reconnaissant que l'accès à l'eau potable est une condition nécessaire pour que les Premières Nations puissent vivre et rester chez elles en toute sécurité.



<p>ENVIRONNEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les processus de réglementation des projets de développement des ressources ont continué comme d'habitude, sans tenir compte de la réduction de la possibilité pour les Premières Nations d'y participer de manière significative en raison des problèmes de capacité et de sécurité associés à la COVID-19^v. Les procédures de surveillance et de gestion de l'environnement ainsi que de production de rapports ont été assouplies pendant la pandémie, en raison des préoccupations liées à la sécurité des travailleurs^{vi}. • Il est possible qu'en raison d'un effort de reprise économique rapide après la COVID-19, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux modifient la législation environnementale pour accélérer les développements et ne respectent pas les droits des Premières Nations et l'obligation de consulter. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les processus réglementaires doivent être protégés et améliorés, plutôt que réduits, en réponse à la COVID-19. La pandémie nous a montré que mère nature est déséquilibrée et qu'il faut veiller davantage à la protéger. • Les Premières Nations doivent pouvoir profiter de leur droit d'être consultées sur les projets de développement des ressources et, compte tenu de la nécessité d'une reprise après la pandémie, elles doivent disposer de suffisamment de temps, de possibilités et de ressources pour contribuer équitablement. • Les Premières Nations doivent être des chefs de file dans une nouvelle économie verte, par exemple en investissant dans des programmes tels que les initiatives des gardiens des Premières Nations, afin que la conservation et la surveillance de l'environnement fassent partie des projets de développement.
-----------------------------	---	--

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INFRASTRUCTURES

	Difficultés et lacunes	Recommandations de ressources et de mesures à prendre
<p>TRANSPORT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès à des moyens de transport fiables et rapides pour se rendre dans les communautés des Premières Nations et en sortir a non seulement des répercussions sur la capacité des Premières Nations à obtenir des services de santé et autres services, mais aussi sur leur capacité à s'approvisionner en nourriture et en fournitures et à profiter des possibilités d'éducation et d'emploi, ainsi que des ressources et des capacités en matière d'infrastructures essentielles^{vii}. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les Premières Nations ont toujours été exclues des discussions sur le développement des infrastructures de transport et ont constaté la nécessité d'y participer davantage et d'intégrer le savoir traditionnel dans les processus décisionnels en matière de transport.
<p>CONNECTIVITÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La pandémie de COVID-19 a fait ressortir la dépendance de notre société à l'égard de l'accès à un internet fiable. Pour de nombreuses Premières Nations, en particulier celles des régions rurales, isolées et nordiques, la connectivité à Internet est difficile, ce qui représente donc un accès inéquitable aux services sociaux et aux services de santé ainsi qu'aux possibilités d'éducation et de travail à domicile. 	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a déclaré, en 2016, que l'accès à l'internet à large bande était un service de base, les Premières Nations attendent des investissements plus ciblés et le développement des infrastructures.^{viii} La pandémie n'a fait que souligner que ces investissements sont nécessaires



	<ul style="list-style-type: none"> La nécessité accrue de la santé numérique et de la télésanté ainsi que la dépendance à leur égard ont souligné l'importance d'élaborer des stratégies telles que l'Inforoute des Premières Nations, modèle national de gouvernance et de financement des Premières Nations pour la santé numérique. 	<p>rapidement et qu'ils ont été insuffisants jusqu'à présent.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement s'est engagé à connecter 98 % des Canadiens à l'internet haut débit d'ici 2026^x. Les besoins des Premières Nations doivent être prioritaires étant donné l'importance de la connectivité pour la prestation de services et l'éducation.
<p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'enquête sur la COVID-19 dans les entreprises autochtones, menée en avril et mai de cette année, a révélé que 31 % des entreprises appartenant à des Premières Nations ont connu une baisse de revenus de 50 % ou plus. Ces chiffres ont très probablement augmenté depuis lors. De nombreuses entreprises sont des petites et moyennes entreprises, actives dans des secteurs comme le tourisme qui ont été particulièrement touchés par la COVID-19. Les Premières Nations avaient un taux de chômage élevé avant la pandémie et ont un taux de chômage encore plus élevé depuis la pandémie^x. Une analyse transversale des pertes d'emplois résultant de la pandémie montre que les femmes et les personnes handicapées ont subi des conséquences encore plus graves. 	<ul style="list-style-type: none"> Les investissements futurs doivent inclure des mesures de soutien à la planification de la continuité des activités afin que les entreprises des Premières Nations puissent être innovantes, s'adapter et réussir. Les gouvernements peuvent soutenir les entreprises dirigées par les Premières Nations en donnant la priorité aux achats auprès de ces entreprises. En mettant en œuvre les recommandations formulées par le Groupe de travail pour une reprise résiliente, il est possible de réaliser une reprise verte avec les Premières Nations comme partenaires à part entière. Le soutien et les investissements dans les stratégies dirigées par les Premières Nations seront essentiels pour renforcer la reprise post-COVID-19 pour les Premières Nations, notamment la stratégie de développement économique et de commerce « sans laisser personne pour compte ».

DROITS ET JUSTICE		
	Difficultés et lacunes	Recommandations de ressources et de mesures à prendre
<p>SÉCURITÉ DES FRONTIÈRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les préoccupations concernant l'insuffisance des ressources pour gérer une écloison de COVID-19 dans la communauté ont conduit de nombreuses Premières Nations à restreindre l'entrée dans leurs communautés en utilisant des points de contrôle de sécurité et des procédures de confinement. Pour les Premières Nations situées à proximité de la frontière américaine ou à cheval sur la frontière, les tensions ont été amplifiées. 	<ul style="list-style-type: none"> La proposition prébudgétaire demande des investissements dans les services de police des Premières Nations, la mise à niveau des infrastructures de sécurité des communautés, la création de programmes de sûreté et de sécurité des communautés des Premières Nations ainsi que des programmes de justice réparatrice. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence des besoins non satisfaits qui



	<ul style="list-style-type: none"> • Certaines Premières Nations ont dû dépenser des revenus de sources propres afin d'engager des équipes de sécurité pour la protection de leurs communautés. Au début de la pandémie, les fonds de soutien aux communautés pour la COVID-19 de SAC ne couvraient pas les coûts liés aux mesures de sécurité, et de nombreuses Premières Nations ont eu de la difficulté à trouver les ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins. 	<p>seraient comblés par un investissement accru dans ces domaines.</p>
<p>GENRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes des Premières Nations sont plus exposées à la violence et à l'exploitation, dont le risque a été accru pendant la pandémie en raison de l'augmentation de la pauvreté, du stress, des changements d'accès à certains services, ainsi que de la disponibilité réduite des services et des lieux de soutien. • Les femmes, et dans une plus large mesure encore, les femmes des Premières Nations, ont été touchées de manière disproportionnée par la pandémie, car beaucoup ont dû faire le choix de quitter leur travail pour s'occuper d'enfants laissés sans service de garde ou sans école ou pour s'occuper de personnes âgées et de personnes handicapées^{xi}. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Canada n'a pas encore établi d'échéancier pour honorer son engagement à mettre en œuvre les Appels à la justice de L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA). La pandémie ne peut être blâmée pour ce retard; au contraire, elle renforce la nécessité de répondre aux Appels à la justice car les problèmes systémiques exacerbent les impacts de la pandémie sur les femmes des Premières Nations. • Le renforcement de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi des Autochtones et l'investissement dans cette stratégie, dans une perspective intersectionnelle d'innovation sociale et de genre, aideront les Premières Nations à acquérir les capacités et les compétences dont elles ont besoin pour être des chefs de file dans une nouvelle économie durable et pour se remettre des pertes d'emplois.
<p>LOIN DE CHEZ SOI ET EN VILLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les citoyens des Premières Nations vivant en milieu urbain ou loin de chez eux, que ce soit de façon permanente ou temporaire, sont également vulnérables pendant la pandémie et sont souvent laissés de côté. • La déconnexion entre les systèmes de santé et les données sanitaires associées a entraîné des retards dans la recherche des contacts et des aides disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un financement durable est nécessaire pour répondre aux besoins essentiels pendant cette crise. Les organisations des Premières Nations doivent disposer des ressources appropriées pour fournir les services nécessaires au maintien de la santé et de la sécurité des populations urbaines des Premières Nations en apportant des réponses culturellement adaptées.



Une nouvelle voie pour l'avenir : Rebâtir en mieux
La pandémie de COVID-19 offre la possibilité de « rebâtir en mieux » en reconnaissant l'histoire de la colonisation, le maintien du colonialisme, la dépossession des terres et le racisme systémique. En plus des mesures déterminées pour chaque secteur, les éléments suivants sont nécessaires pour accélérer des changements positifs significatifs.

Lutte contre le racisme systémique	Engagements en faveur d'une meilleure gouvernance	Soutien aux processus de transformation : Contrôle de la planification de la gestion des urgences par les Premières Nations	Progression de la souveraineté des Premières Nations en matière de données
<ul style="list-style-type: none"> • Les Premières Nations sont victimes de racisme et de discrimination à un degré plus élevé dans les établissements de soins de santé, ce qui se traduit par un taux de mortalité plus élevé et des résultats de santé plus mauvais, de sorte que la plupart des Premières Nations évitent complètement de recourir aux soins de santé. • Il faut des mesures concrètes pour traiter les problèmes systémiques de racisme dans les systèmes de soins de santé. • Les Premières Nations ont le droit de bénéficier des meilleurs soins de santé physique et mentale sans aucune discrimination. • Le Canada doit s'engager à s'attaquer au racisme dans les soins de santé dans un premier temps et doit faire davantage pour lutter contre la prévalence du racisme dans les systèmes et les institutions, notamment en mettant pleinement en œuvre les recommandations de la Commission Viens (Québec). 	<ul style="list-style-type: none"> • La pandémie a mis en évidence les difficultés actuelles en matière de transparence gouvernementale et de relations entre tous les ordres de gouvernement. • Il faut apporter des changements aux structures de gouvernance entre tous les ordres de gouvernement pour soutenir de véritables relations de nation à nation et pour faire en sorte que les Premières Nations soient des partenaires égaux à la table de discussion. • Les Premières Nations ont besoin d'investissements pour soutenir les programmes de gouvernance, pour accroître la capacité des structures de gouvernance financière, administrative et politique et pour tirer parti des ressources existantes, ce qui permettra de répondre plus efficacement aux besoins des communautés, en particulier en temps de pandémie. 	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion des urgences consiste en un cadre cyclique qui comprend quatre fonctions interdépendantes qui peuvent être entreprises de manière séquentielle ou simultanée. Elle reflète l'interdépendance des systèmes et des politiques qui doivent être pris en considération pour que les Premières Nations soient des partenaires à part entière dans la lutte contre la pandémie actuelle, et les pandémies et autres urgences futures. • La planification de l'intervention d'urgence gérée par les Premières Nations offre la possibilité d'adopter une approche transformatrice pour la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement grâce aux enseignements tirés de cette pandémie. 	<ul style="list-style-type: none"> • La COVID-19 a mis en évidence les difficultés liées aux systèmes de données actuels et a entraîné une insuffisance des données mises à la disposition des Premières Nations, ce qui a limité la capacité des dirigeants à atténuer les effets de la COVID-19 et à réagir à d'autres problèmes de santé. • Le contrôle de leurs données par les Premières Nations est un élément nécessaire à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale. Ce contrôle n'est possible qu'au moyen d'un soutien de la capacité de gouvernance des données et de l'infrastructure associée. • Un engagement à respecter les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP^{MD}) en ce qui concerne l'information sur la santé des Premières Nations pendant la COVID-19 est un élément nécessaire à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale.



<ul style="list-style-type: none">• Le Canada doit procéder à un examen immédiat des transferts canadiens en matière de santé et de la <i>Loi canadienne sur la santé</i>, pour faire en sorte que des soins de santé de qualité soient dispensés aux Premières Nations^{xii}.			
--	--	--	--



-
- ⁱ Saint-Girons, M., Joh-Carnella, N., Lefebvre, R., Blackstock, C. & Fallon, B., *Equity Concerns in the Context of COVID-19 - A Focus on First Nations, Inuit, and Métis Communities in Canada*, Toronto, Ontario; Portail canadien de la recherche en protection de l'enfance, 2020.
- ⁱⁱ Sistovaris, M., Fallon, B., Miller, S., Birken, C., Denburg, A., Jenkins, J., Levine, J., Mishna, F., Sokolowski, M. & Stewart, S. (2020), *Child Welfare and Pandemics*, Toronto, Ontario : Policy Bench, Fraser Mustard Institute of Human Development, Université de Toronto
- ⁱⁱⁱ APN, Fiche de renseignements sur les infrastructures scolaires des Premières Nations, 2020.
- ^{iv} Craft, A., McGregor, D. et J. Hewitt, "COVID-19 and First Nations' Responses", dans *Vulnérable : The Law, Policy and Ethics of COVID-19*, édité par C. M. Flood, V. MacDonnell, S. Thériault, S. Venkatapuram, et J. Philpott. Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa, Ontario, 2020.
- ^v Firelight Group, *Environmental impact assessments and Indigenous rights should not be sacrificed for the sake of rapid post COVID-19 economic recovery*, 29 juillet 2020.
- ^{vi} International Association for Impact Assessment, *Curtailling Work on Impact Assessments due to COVID-19 is unjustified*; <https://www.iaia.org/news-details.php?ID=123>. Consulté le 10 octobre 2020.
- ^{vii} Centre de collaboration nationale de la santé autochtone, *L'accès aux services de santé comme un déterminant social de la santé des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, Prince George, C.-B., 2019.
- ^{viii} Radio-Canada, *Internet à large bande est maintenant un service de télécommunication de base*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1007313/conseil-radiodiffusion-telecommunications-canadiennes-internet-large-bande-service-telecommunication-base> publié le 21 décembre 2016.
- ^{ix} <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1748117/ottawa-annonce-750-millions-plus-internet-haute-vitesse>
- ^x iPolitics, *Survey of labour force shows racialized unemployment gap due to COVID-19*, publié le 7 août 2020.
- ^{xi} RBC, *La pandémie menace des décennies de progression des femmes au sein de la population active*, juillet 2020.
- ^{xii} APN, *Le Chef national de l'APN, Perry Bellegarde, est encouragé par la rencontre, mais il doit constater des mesures pour lutter contre le racisme dans le système de santé*, 16 octobre 2020.